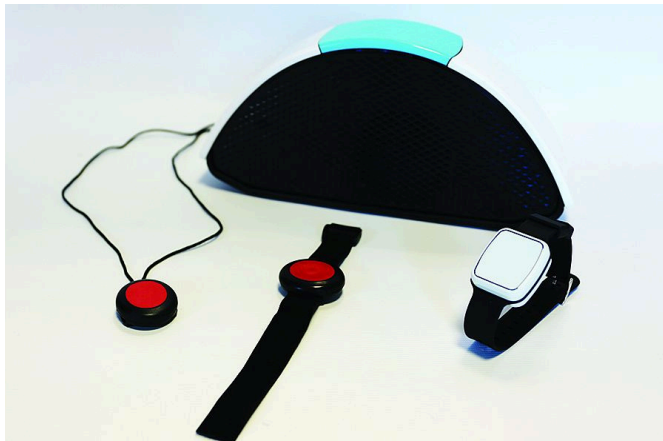




**Communauté de Communes  
Brioude Sud Auvergne**

Rue du 21 juin 1944  
43 100 BRIOUDE



# TÉLÉASSISTANCE

**Communauté de Communes  
Brioude Sud Auvergne**

24 Rue du 21 juin 1944  
43 100 BRIOUDE

accueil@brioudesudauvergne.fr  
04.71.50.89.10  
www.brioudesudauvergne.fr

Agnat, Autrac, Beaumont,  
Blesle, Bournoncle-Saint-Pierre, Brioude,  
Chaniat, Cohade, Espalem,  
Fontannes, Frugières-Le-Pin,  
Grenier-Montgon, Javauges,  
Lamothe, Lavaudieu,  
Léotoing, Lorlanges, Lubilhac,  
Paulhac, Saint-Beauzire,  
Saint-Étienne-Sur-Blesle, Saint-Géron,  
Saint-Ilpize, Saint-Just-Près-Brioude,  
Saint-Laurent-Chabreuges, Torsiac,  
Vieille-Brioude.

# TÉLÉASSISTANCE

**24h/24  
7 jours/7**



**BRIOUDE**  
**SUD AUVERGNE**  
Communauté de Communes



Ce service favorise le maintien à domicile malgré l'âge, le handicap, la maladie ou la crainte d'une chute. Le système de téléassistance vous permet, grâce à un bracelet ou un médaillon, d'être relié 24h/24 et 7 jours/7 à un plateau d'écoute. Où que vous soyez, dans la maison, le jardin, le jour ou la nuit, une simple pression sur le bouton de l'émetteur et une opératrice est à votre écoute, prête à déclencher les secours si besoin.



**BRIOUDE**  
**SUD AUVERGNE**  
Communauté de Communes

## L'inscription

Pour l'inscription, un simple appel téléphonique à la Com Com Brioude Sud Auvergne suffit ! Vous fournissez les numéros de téléphone de 3 intervenants (famille, voisins, proches, ...). Il existe un appareil de téléassistance adapté à chaque type d'installation téléphonique (classique / internet / fibre).

## L'installation

L'installation, ainsi que les frais de dossier, sont pris en charge par la Com de Com Brioude Sud Auvergne.

La pose de l'appareil est réalisée gratuitement à votre domicile par la Mairie de votre Commune.



## Les tarifs

Les tarifs sont déterminés par vos revenus et répartis en 4 tranches :

PERSONNE SEULE	TARIF MENSUEL
Tranche 1 Jusqu'à 8.400 €	17,70€
Tranche 2 De 8.401 à 12.000€	19,70€
Tranche 3 De 12.001 à 17.000€	21,75€
Tranche 4 Au-delà de 17.001€	23,75€
Options Médaillon supplémentaire	+ 2,59€ / mois

COUPLE OU MÉNAGE DE DEUX PERSONNES	TARIF MENSUEL
Tranche 1 Jusqu'à 13.400€	17,70€
Tranche 2 De 13.401 à 18.000€	19,70€
Tranche 3 De 18.001 à 25.000€	21,75€
Tranche 4 Au-delà de 25.001€	23,75€
Options Médaillon supplémentaire	+ 2,59€ / mois

Pour votre tranquillité, vous pouvez mettre en place un prélèvement automatique.

Des aides financières peuvent être accordées sous certaines conditions par le Conseil Général, votre caisse de retraite, la CARSAT ou certaines mutuelles. Enfin vous bénéficiez d'un crédit d'impôt de 50%.